



### NOTE DE FRAIS D'ARBITRAGE N3 saison 2018/19

Etablir une note de frais par arbitre et par journée (formulaire « obligatoire »)

Nom – Prénom de l'arbitre :

Adresse :

CP :

Ville :

Préciser le tour (ex : 1/8 finale) :

date du match :

Club recevant :

Club reçu :

heure :

Si 2 matchs de N3, club reçu :

heure :

#### Frais exposés

|  |   |
|--|---|
| <b>Déplacement</b>   |   |
| ➤ Si <b>covoiturage</b> , Nom de l'arbitre « covoituré » : .....   |   |
| ➤ Voiture personnelle (maxi 800 km A&R), nombre de km (A&R) x 0,30 €<br>Référence « viamichelin », <i>option itinéraire conseillé le plus court de ville à ville</i> |   |
| ➤ Train : joindre les billets ou justificatifs si E-billet   | € |
| ➤ Location voiture (maxi 800 km A&R) joindre la facture et les tickets de carburant  |   |
| Indemnité (à la charge du club) : 50 €/match<br>(éventuellement, à répartir entre les deux arbitres)   | € |
| Péages (tickets A et R ou extrait relevé abonnement), Parking (max. 15 €/jour), RER, Métro, ... –<br>Joindre les justificatifs                                       | € |
| Repas – Joindre le justificatif (maximum 16 €)<br><i>Si distance « ville du domicile – ville du match » supérieure à 75 km ou si 2 matchs</i>                        | € |
| Hôtel & petit déjeuner – Joindre le justificatif (maximum 60 €)<br><i>Si la distance « ville du domicile – ville du match » est supérieure à 250 km</i>              | € |
| <b>Total</b>   | € |

|                        |                                   |                         |
|------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| Signature de l'arbitre | Paiement par le club<br>Chèque n° | Cadre réservé à la FFRS |
|------------------------|-----------------------------------|-------------------------|

La totalité des frais exposés est à payer à l'arbitre par le club. Il appartient au club de vérifier la note.

*Remboursement du club par le CRH/FFRS : total des frais - 70 € (50 € indemnité et 20 € forfait déplacement)*

Tout justificatif manquant (sauf éventuellement péage/métro/RER « retour ») ou tout dépassement du barème de kilométrage ne sera pas remboursé par le CRH/FFRS.

**Si les frais, hors indemnité(s), dépassent 20 €,** une copie est à expédier **par le club avant le vendredi** suivant le match, avec une copie des différents justificatifs, y compris facture de repas ou d'hôtel qui doivent être expédiées par l'arbitre au club dès le lundi (le club conserve les originaux) à : **FFRS – Service compétitions – 6 Bld F. Roosevelt – CS 11742 – 33080 BORDEAUX Cedex** ou par mail à [christopher.debarge@ffroller-skateboard.com](mailto:christopher.debarge@ffroller-skateboard.com)

*NB. Si l'arbitre officie aussi en N1 ou N2, ses frais de déplacement seront remboursés avec sa note de frais de N1 ou N2. Le club payera à l'arbitre seulement l'indemnité de N3.*